
[Imprimer](#)

Paris La Défense : 5 sites soumis à un appel à projets

Image

Paris La Défense a sélectionné cinq sites – Demi-Lune, Jean-Moulin et Liberté à Courbevoie, Ségoffin et Gambetta à Puteaux – dans le cadre de son appel à projets urbains mixtes et bas carbone « Empreintes » dont les modalités ont été révélées au Mipim.

Afin de « devenir le premier quartier d'affaires bas post-carbone de dimension mondiale », l'établissement public d'aménagement du quartier d'affaires des Hauts-de-Seine utilise, entre autres, la méthode des appels à projets urbains innovants. Avec « Empreintes », Paris La Défense compte toutefois se démarquer des autres concours en y ajoutant les dimensions de mixité et de bas carbone.

Ainsi, cinq emprises foncières de 2 000 m² à 1,6 ha ont été sélectionnées sur le périmètre de l'opération d'intérêt national, à la jonction entre le quartier d'affaires et les villes de Puteaux et Courbevoie. Les enjeux de la démarche sont multiples : innovation technique, pérennité, exemplarité environnementale et contribution à la vie de quartier.

Impact environnemental le plus réduit possible

« Empreintes a pour vocation de faire émerger à Paris La Défense des projets immobiliers et urbains incarnant sa raison d'être », fait valoir l'établissement. Il s'agit notamment d'inciter les opérateurs immobiliers à produire des projets immobiliers à l'impact environnemental le plus réduit possible sur l'ensemble de leur cycle de vie, soit de la phase de construction à celle du fonctionnement, mais aussi lors de la démolition (réemploi ou introduction des matériaux dans les filières de recyclage). Le concours prévoit également l'étude systématique d'une potentielle réutilisation d'infrastructures existantes et/ou la mutualisation de certains services avec des locaux voisins.

Le « cycle vertueux » qu'Empreintes souhaite engager couvre un large spectre : reconverter des sites délaissés, tisser des liens avec les quartiers voisins, accroître la mixité programmatique du quartier, garantir un développement soutenable et pérenne, limiter les émissions de gaz à effet de serre, favoriser des projets durables et réversibles, initier des montages alternatifs à la cession de charges foncières...

[En savoir plus](#)